



Vignerons de Tutiac **L'assurance en marche**

Lundi 23 octobre 2017 par [Bertrand Collard](#)



Stéphane Héraud, président des Vignerons de Tutiac veut convaincre le plus grand nombre de ses coopérateurs d'assurer leur récolte. - crédit photo : B. Collard

Les Vignerons de Tutiac se préparent à signer une assurance récolte avec des seuils de déclenchement bien plus intéressants que ceux de l'assurance socle.

Stéphane Héraud est confiant. A la veille de recevoir les uns après les autres les 450 adhérents de sa coopérative, il est sûr qu'une très large majorité d'entre eux signera un contrat d'assurance-récolte, conformément à l'engagement pris par l'assemblée générale du 30 mai de s'assurer.

"Contrat socle inadapté"

« Nous avons négocié un contrat avec La Rurale, plus intéressant que le contrat socle, explique le président des Vignerons de Tutiac, à Marcillac en Gironde. Le problème avec le contrat-socle, c'est le seuil de déclenchement qui est trop élevé. Nous avons fait des simulations. Au cours des trente dernières années, l'assurance socle ne se serait déclenchée qu'une seule fois : en 2017 où nous faisons une demi-récolte. Elle ne se serait pas déclenchée en 2008 (année de gel, NDLR), ni en 2013 (coulure) où nous avons également fait de petites récoltes. »

"120 ou 150 €/ha"

Le contrat que le président de Tutiac proposera à ses adhérents, comprend différents seuils de déclenchement, selon les aléas : 10 % de perte de récolte due à la grêle, 15 % dû au gel et 25 % pour les autres aléas. Les seuils de franchise sont identiques. Les rendements assurés

correspondent à la moyenne « olympique » (moyenne des trois années qui restent après élimination de l'année la plus haute et de la plus basse des cinq dernières années).

Les coopérateurs pourront assurer 5 000 €/ha en s'acquittant de 120 €/ha, aide Pac déduite, et 6 000 €/ha en déboursant 150 €/ha.

Les 450 coopérateurs de Tutiac cultivent près de 4000 ha en Côtes de Blaye. L'an dernier, ils ont produit 220 000 hectolitres et moitié moins cette année en raison du gel.

Stéphane Héraud prévoit d'avoir fini de rencontrer ses adhérents le 20 novembre. Il saura alors s'il a gagné son pari de faire en sorte que tous les coopérateurs de Tutiac s'assurent.